

Régime indemnitaire des personnels affectés à l'établissement public Paris Musées
Montants de référence en vigueur au 10 Septembre 2012

- Indemnité d'administration et de technicité

montants moyens annuels

coefficient de variation : de 1 à 8

- corps de catégorie C :

grade de l'échelle 3 : 449,28 €

grade de l'échelle 4 : 464,30 €

grade de l'échelle 5 : 469,67 €

grade de l'échelle 6 : 476,10 €

- corps de catégorie B :

SA et ASBM jusqu'à l'IB380 : 588,69 €

Agent de maîtrise : 589,11 €

Agent supérieur d'exploitation : 727,11 €

- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

montants moyens annuels

coefficient de variation de 1 à 8

- corps de catégorie B au-delà de l'IB380 : 857,82 €

- corps de catégorie A

Attaché, CED et bibliothécaire : 1078,72 €

Attaché principal et CED principal : 1471,17 €

- Indemnité d'exercice de missions

montants moyens annuels

coefficient de variation : de 0,8 à 3

- corps de catégorie C :

grade de l'échelle 3 : 1143,37 €

grade de l'échelle 4 : 1173,86 €

grade de l'échelle 5 : 1173,86 €

grade de l'échelle 6 : 1173,86 €

- corps de catégorie B : 1250,08 €

- corps de catégorie A : 1372,04 €

- Indemnité de fonction et de résultat (attachés)

coefficients de variation : de 0 à 3

montants de référence annuels : 1400 € pour le 1^{er} grade

2200 € pour le 2^{ème} grade

- Indemnité de sujétions spéciales (ingénieur, architecte-voyer, TS)

coefficient de variation : de 0,85 à 1,15 pour les A et de 0,9 à 1,10 pour les B

montants moyens annuel de : de 4777,00 € à 7962,00 € pour les catégorie B

de 9952,00 € à 27866,00 € pour les catégorie A

- Prime de service et de rendement (ingénieur, architecte-voyer, TS)

Montants moyens annuel de : de 1010,00 € à 1525,00 € pour les catégorie B

de 1659,00 € à 5523,00 € pour les catégorie A

- Prime de rendement des conservateurs généraux du patrimoine

Montant moyen = 14% du TB individuel brut et montant maximum de 22%

- Indemnité scientifique des conservateurs du patrimoine

: 3160,00 € pour le 1^{er} grade
montants moyens annuel de
: 5692,00 € pour le 2^{ème} grade

- Indemnité de sujétions spéciales en faveur de certains conservateurs du patrimoine chargés de responsabilités particulières

montants annuels de 3459,83 €, 4324,83 € ou 6573,60 € selon l'établissement

- Prime de sujétions spéciales des agents d'accueil de surveillance et de magasinage

montant annuel : 644,40 € pour le 1^{er} grade
716,40 € du 2^{ème} au 4^{ème} grade

- Prime de technicité forfaitaire (bibliothécaires et ASBM)

montant annuel : 1223,28 € pour les ASBM
1443,84 € pour les bibliothécaires

- Indemnité pour travail dominical régulier

	Au titre des 10 premiers dimanches travaillés	Par dimanche travaillé	
		du 11 ^{ème} au 18 ^{ème} dimanche	à partir du 19 ^{ème} dimanche
Adjoints administratifs 1er grade des AASM	914,88 €	43,48 €	49,69 €
AASM du 2 ^{ème} au 4 ^{ème} grade	962,44 €	45,90 €	52,46 €
ASBM	986,59 €	48,39 €	55,30 €

- Indemnité de service de jour férié

montant journalier = 3,59 trentième du TB mensuel de l'agent sans pouvoir excéder les 3,59 trentièmes du TB mensuel de l'indice maximum d'un agent de catégorie C
majoration de 18 % lorsque l'établissement est ouvert au public